

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

14/10/2021

*Séance du 21 OCTOBRE 2021*

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 15 octobre 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Annik MOREL - Patrick MOREL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL

**Était absent excusé :** Guy DUCHOSSOIS (ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET)

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

|                          |   |   |
|--------------------------|---|---|
| <b><u>N° 79/2021</u></b> | <b>Objet :</b><br><b>Détermination de l'âge requis aux repas des aînés 2022</b> | <b>8. Domaine et compétence par thème</b><br><b>8.2. Aide sociale</b> |
|--------------------------|---|---|

Madame Françoise PLAT rappelle aux membres présents que l'âge requis pour participer gratuitement au repas est de 68 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de le modifier ou non.

L'avis de la commission action sociale est de conserver l'âge requis de 68 ans.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la gratuité pour les personnes ayant atteint l'âge de 68 ans.

La Maire,

Françoise PLAT



et de la

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 02.11.2021  
publication le 02.11.2021.

La Maire,

Françoise PLAT